



Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio

L'ESNEVAL

CC DU CANTON DE CRIQUETOT

Madame Florence DURANDE  
Présidente  
28 route de Vergetot  
Maison du Canton  
76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL

Lille, le 13 février 2018

Objet : Soutien au Développement Durable (SDD)

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité, en renseignant le Soutien au Développement Durable, vous engager dans la gestion durable de votre dispositif de collecte sélective des emballages ménagers. Au-delà du soutien financier, l'instauration d'un tel tableau de bord doit vous permettre de comparer vos résultats, d'identifier vos points forts et vos axes de progrès et d'avoir une vision plus claire des priorités à mettre en place.

Je tiens à vous remercier personnellement, vous et votre équipe, pour votre adhésion à cette démarche proposée par Adelphe.

Tout comme vous, 728 collectivités (76% des collectivités locales sous contrat), représentant 48,7 millions d'habitants, se sont également engagées et bénéficient ainsi de ce tableau de bord pour travailler à l'amélioration de la collecte sélective sur les dimensions économiques, sociales et environnementales (coûts, refus, emplois, taux de gravité des accidents du travail, tonnages recyclés, empreinte carbone, ...).

Le Comité de Concertation « Emballages » a décidé le maintien des valeurs de référence du SDD 2015 pour le SDD 2016 et a validé la valeur de référence 2016 pour la cible prenant en compte les recettes issues de la vente des matériaux.

Les performances actuelles du dispositif de collecte sélective de votre collectivité vous permettent d'atteindre le niveau 3, avec 6 cibles atteintes sur 9 et ainsi de bénéficier du bonus de 8%. Nous vous en félicitons.

Vous trouverez, dans la fiche jointe, le détail de vos résultats par indicateur du développement durable.

[www.citeo.com](http://www.citeo.com)


**CL076065**
**CC DU CANTON DE CRIQUETOT L'ESNEVAL**

Population contractuelle totale :

16 206 habitants

Année de référence SDD choisie :

2016

		Cibles économiques	Cibles sociales	Cibles environnementales
		<b>Coûts de votre collecte sélective</b> Coûts complets de la collecte sélective d'emballages ménagers en € HT / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	<b>Emplois créés par votre collecte sélective</b> Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	<b>Part de la collecte sélective par rapport à vos ordures ménagères</b> Tonnes recyclées d'emballages ménagers de collecte sélective / Tonnes d'OM collectées dont refus
<b>Votre valeur déclarée</b>		<b>128 €/t de CS</b> 320 €/t légers      55 €/t verre	<b>59,8 pr 10 000 t</b>	<b>17,53%</b>
Niveaux 1 (2%), 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	< 204,0 €/t de CS	> 100 pr 10 000 t	> 18,50 %
	Ecart à la valeur de réf.	-37,4%	-40,2%	-5,3%
Valeur de progression		Baisse supérieure à 5%	Hausse supérieure à 5%	Hausse supérieure à 5%
<b>Votre progression*</b>		<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>
Niveau 4 (12 %)	Valeur de référence	< 389 €/t légers      < 78 €/t verre	> 123 pr 10 000 t	> 21,40 %
	Ecart à la valeur de réf.	-17,7%      -29,0%	-51,4%	-18,1%
		<b>Les recettes de votre collecte sélective</b> Montant du liquidatif + vente des matériaux / Coûts de la CS des emballages ménagers	<b>Vos ambassadeurs du tri</b> Nombre d'ambassadeurs / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers	<b>Votre performance de collecte sélective</b> Performance de collecte sélective des emballages ménagers (kg/hab/an)
<b>Votre valeur déclarée</b>		<b>151%</b>	<b>12,0 pr 10 000 t</b>	<b>51,41 kg/hab/an</b>
Niveaux 1 (2%), 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	> 95%	> 15,9 pr 10 000 t	> 50,00 kg/hab/an
	Ecart à la valeur de réf.	58,5%	-24,5%	2,8%
Valeur de progression		Pas de règle de progression	Hausse supérieure à 10%	Hausse supérieure à 5%
<b>Votre progression*</b>			<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>
Niveau 4 (12 %)	Valeur de référence	> 100%	> 15,9 pr 10 000 t	> 54,70 kg/hab/an
	Ecart à la valeur de réf.	50,6%	-24,5%	-6,0%
		<b>Les erreurs de tri</b> Niveau de refus en kg/hab./an	<b>Taux de gravité des accidents du travail de la collecte sélective</b> Nombre de jours d'incapacité temporaire / nombre d'heures travaillées	<b>Les émissions carbone de votre collecte sélective</b> Evaluation simplifiée de l'empreinte carbone / Tonnes recyclées de CS d'emballages ménagers
<b>Votre valeur déclarée</b>		<b>4,36 kg/hab/an</b>	<b>0,00%</b>	<b>28,2 kg CO2 /t</b>
Niveaux 1 (2%), 2 (4%) et 3 (8%)	Valeur de référence	< 5,80 kg/hab/an	< 2,90%	< 124,0 kg CO2 /t
	Ecart à la valeur de réf.	-24,9%		-77,3%
Valeur de progression		Baisse supérieure à 5%	Baisse supérieure à 10%	Baisse supérieure à 5%
<b>Votre progression*</b>		<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>
Niveau 4 (12 %)	Valeur de référence	< 5,58 kg/hab/an	< 1,80%	< 104,0 kg CO2 /t
	Ecart à la valeur de réf.	-21,9%		-72,9%
<b>Cibles de niveaux 1, 2 et 3 atteintes par axe</b>		<b>3 / 3</b>	<b>1 / 3</b>	<b>2 / 3</b>
<b>Cibles de niveau 4 atteintes par axe</b>		<b>3 / 3</b>	<b>1 / 3</b>	<b>1 / 3</b>

**Niveau de SDD obtenu**

% de bonification

Soutien obtenu

**Niveau 3 sur 4**

8%

5 782,43 €

**\* Règle de progression :**

La règle de progression sur une cible peut s'appliquer si les conditions suivantes sont respectées :

- déclaration de deux années de référence consécutives à périmètre équivalent (<20% d'évolution de population)
- non obtention du SDD 2015 lors d'une comparaison aux valeurs de références
- non atteinte de la cible concernée.

**Niveaux SDD :**

Niveau 4 (12%) : au moins 2 cibles de niveau 4 atteintes par axe  
 Niveau 3 (8%) : au moins 6 cibles atteintes et 1 cible par axe  
 Niveau 2 (4%) : au moins 3 cibles atteintes et 1 cible par axe  
 Niveau 1 (2%) : si Niveau 2, 3 ou 4 non atteint

Le détail des différentes cibles est disponible sur le manuel de déclaration du Soutien au Développement Durable présent sur le site Mon Esp@ce.